

## Arrêté 2024/2



### Portant suspension des transports interurbains et scolaires organisés par la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis

Vu les articles L214-18 du code de l'éducation et L3111-7 du code des transports aux termes desquels l'organisation des transports scolaires et interurbains relèvent de la compétence régionale ;

Considérant les prévisions météorologiques sur l'ensemble du territoire régional pour la journée du 19 janvier 2024 ;

Considérant les préconisations des services de la Préfecture de Région sur les restrictions de circulation de poids lourds dans les Hauts-de-France ;

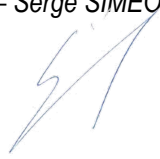


Considérant que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a la responsabilité du fonctionnement des transports interurbains et scolaires sur son territoire ;

*Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,*

## ARRETE

*Article 1 : Les transports interurbains et scolaires par autocar organisés sous la responsabilité de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, sont suspendus sur l'ensemble du territoire intercommunal pour la journée du 19 janvier 2024.*

*Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Préfet du département du Nord.*

<p><b>Acte certifié exécutoire</b> Transmission en Sous-Préfecture le 19/01/2024 Publication le 19/01/2024 <i>Vu, Le Président – Serge SIMEON</i></p> 	<p>Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 19/01/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
---	--

#### **IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2024_2
Objet :	Arrêté 2024/2 portant suspension des transports interurbains et scolaires organisés par la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.7 - Transports
Identifiant unique :	059-200030633-20240119-A2024_2-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20240119-A2024_2-AR-1-1_0.xml	text/xml	960 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : A2024.2.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20240119-A2024_2-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	385.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 janvier 2024 à 09h30min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 janvier 2024 à 09h30min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 janvier 2024 à 09h30min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 janvier 2024 à 09h30min54s	Reçu par le MI le 2024-01-19